

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Norme NFU 42-001

## Bouchons d'engrais organiques

Du 17/10/2018

### SECTION 1 : IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE /DU MELANGE ET DE LA SOCIETE/L'ENTREPRISE

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Bouchons (diamètre : 4,5 mm)

Nom du produit : VÉGÉ SK 3.6.12

#### 1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

Utilisation de la substance/préparation : Fertilisant Catégorie fonction ou usage : Fertilisant

## 1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

## **VÉGÉTABIO**

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

N° d'accès à la liste des centres anti-poisons : 01 45 42 59 59

### SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

Produit non considéré comme dangereux au sens du règlement (CE) n° 1272/2002 du 16 décembre 2008. Se reporter au § 7 pour ce qui concerne les conditions de stockage.

## SECTION 3 : COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Bouchons d'engrais organo-minéral utilisables en agriculture biologique

## **SECTION 4 : PREMIER SECOURS**

Premiers soins après inhalation : Amener la victime à l'air frais. Troubles respiratoires : consulter un médecin
Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation : consulter un médecin

Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau durant 15 minutes au moins en maintenant les paupières écartées. Consulter un médecin si la

douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la

personne est consciente). En cas de malaise, consulter un médecin.

## SECTION 5 : MESURES DE LUTTRE CONTRE L'INCENDIE

Agents d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse AFFF.

Agents d'extinction non appropriés : Aucun.

#### SECTION 6 : MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Mesures générales : Eviter la production de poussières. Ne pas inhaler les poussières.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas ingérer le produit.

Voir la rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, les eaux de surface et nappes d'eau souterraines. En fonction des circonstances, prévenir les autorités compétentes.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Récupération: par brossage et balayage. En l'attente d'élimination, conserver dans des conteneurs étanches.
- Élimination : acheminer vers un centre agréé pour assurer l'élimination.

#### SECTION 7: MANIPULATION ET STOCKAGE

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se conformer à la règlementation en vigueur.
- Prévoir une ventilation suffisante pour réduire les concentrations de poussières.
- Eviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

- Ne pas fumer.
- Tenir à l'écart des matières combustibles et des sources de chaleur.
- Assurer une bonne ventilation des locaux.
- Contrôler régulièrement la température du produit pour détecter et maîtriser tout démarrage d'auto-échauffement.
- Limiter la hauteur de stockage.
- Conserver à l'abri de l'humidité.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée/information disponible

## SECTION 8 : CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

## 8.1. Valeurs limites d'exposition

La concentration moyenne en poussières totales, évaluée sur une durée de 8 heures, ne doit pas dépasser 10 mg / m3 d'air (article R. 4222-10 du code du travail).

8.2.	Contrôles de	l'exposition
U.L.	controles ac	CAPOSICION

Equipement de protection individuelle : Dégagement de poussières : masque anti poussières filtre P2. Lunettes de

protection.

Protection des mains : En cas de contact répété ou prolongé, porter des gants.

Protection oculaire : Le port de protections oculaires est à déterminer en fonction du résultat de

l'analyse des risques au poste de travail et des conditions d'exposition.

Protection de la peau et du corps : Port de vêtements de travail appropriés.

Se laver les mains après manipulation.

Par mesure d'hygiène, ne pas fumer ni manger pendant les manipulations.

Protection voies respiratoires : En cas de risque de production excessive de poussières, porter un masque

adéquat. Filtre anti-aérosol/poussières type P2 (conforme à la norme EN

143).

Autres informations : Se laver les mains après travail avec le produit. Enlever les vêtements

contaminés et les laver avant réutilisation. Ne pas boire, manger ou fumer

sur le lieu de travail.

#### SECTION 9 : PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique: **Bouchons** Couleur: Couleur brune Odeur: Caractéristique : Hg Non déterminé Inflammabilité: Sans objet 750 kg/m<sup>3</sup> Densité: Viscosité: Sans objet Solubilité: Eau: soluble Propriétés explosives : Sans objet

#### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### SECTION 10: STABILITE ET REACTIVITE

#### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée/information disponible.

#### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur, humidité

## 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée/information disponible.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie : voir section 5.

## SECTION 11: INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

## 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Les données disponibles à ce jour ne mettent en évidence aucune information ou propriété toxicologique particulière.

## SECTION 12: INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1. Ecotoxicité

Le produit est biodégradable.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Les données disponibles à ce jour ne mettent en évidence aucune information ou propriété particulière quant à la persistance du produit.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Les données disponibles à ce jour ne mettent en évidence aucune information ou propriété particulière quant à la persistance du produit.

## 12.4. Mobilité

Le produit peut occasionner une pollution pour l'eau et les organismes aquatiques.

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 12.6. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Aucune donnée disponible

## SECTION 13 : CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Élimination conformément aux méthodes prévues par le règlement (CE) n° 1069/2009.

## SECTION 14: INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

N'est pas soumis à la réglementation sur le transport des matières dangereuses. Précautions particulières à prendre : se reporter à l'annexe VIII du règlement (UE) n° 142/2011.

### SECTION 15: INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Règlement (CE) n° 1069/2009 « établissant des règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux non destinés à la consommation humaine »

Règlement (UE) n° 142/2011 « pris pour l'application du règlement (CE) n° 1069/2009

### **SECTION 16: AUTRES INFORMATIONS**

Aucune autre information disponible

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.